



résidence croisée barcelone 2024

11.10.23 – 24.11.23

Cet appel est ouvert aux artistes plasticien·nes de toute nationalité résidant sur le territoire français.

La résidence

Artistes en résidence (Clermont-Ferrand, France) et Homesession (Barcelone, Espagne) proposent une résidence de recherche et de création d'une durée de deux mois, dans les locaux de Homesession à Barcelone, pour un·e artiste vivant et travaillant en France, sans restriction d'âge, de nationalité et/ou de diplôme.

Homesession

Depuis 2007, Homesession encourage la création dans le domaine de l'art contemporain : une résidence ouverte aux artistes internationaux, des supports de production pour les artistes espagnols et un programme éducatif: Polaritats. Dans un effort continu pour soutenir les artistes et diffuser leur travail, Homesession accueille des propositions qui s'appuient sur un large éventail de médias et de pratiques, en favorisant toujours l'expérimentation interdisciplinaire.

Homesession s'efforce de compléter le travail des institutions de la scène artistique barcelonaise et offre un espace pour des propositions audacieuses et innovantes, tant dans leur contenu que dans leur format et leur esthétique, en laissant la place à l'inattendu. Afin de promouvoir la mobilité des artistes espagnols, Homesession ouvre son programme d'échange en 2014 avec la collaboration de THisStudio-UK, art3 (France), Belgrade Air (Serbie), Aquila Reale (Italie), L'Écart (Québec) et à partir de 2023 avec Artistes en Résidence (A·R) (France).

Artistes en résidence

Créée en 2011 à Clermont-Ferrand, Artistes en résidence (A·R) est une association qui soutient la création contemporaine par la mise en place de résidences à destination d'artistes et de chercheur·ses en art contemporain. Elle œuvre pour la mobilité des artistes, la circulation des idées et la mise en commun des savoirs et savoir-faire par le développement d'un vaste réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Les résidences d'A·R sont pensées comme des temps entièrement dédiés à la recherche et à l'expérimentation, sans obligation de production finale. Cette orientation entend accorder aux artistes du temps pour des recherches qualitatives et approfondies, favoriser une réelle immersion dans le territoire et permettre tous les tâtonnements, détours et remises en question critiques nécessaires au développement des pratiques artistiques.

Période de résidence

La période de résidence de l'artiste de France à Barcelone est prévue du 1er mars au 30 avril 2024.

L'artiste sélectionné·e pour la résidence à Barcelone bénéficiera :

- D'une bourse de résidence de 3000€ par A·R.
- D'une prise en charge des déplacements entre son domicile et Barcelone par A·R.
- D'un logement de 25 mètres carrés.
- D'un atelier de 35 mètres carrés, équipé d'outils électroportatifs.
- D'un accompagnement curatorial par l'équipe de Homesession.
- De la possibilité de présenter son travail, à la fin de sa résidence, à Homesession. La résidence étant basée sur la recherche, cette présentation publique n'est pas une obligation.

Pour candidater, les artistes doivent envoyer :

- Le formulaire de candidature, accessible en bas de cette page, dûment complété.
- Un PDF compilant la démarche artistique, un CV et une sélection d'œuvres pertinentes (max. 30 pages et 20Mo). (Un PDF contenant un lien vers un site web actualisé est accepté)
- Une note d'intention de deux pages A4 maximum.

Note : L'artiste n'est pas tenu·e de définir un projet spécifique pour la résidence, mais de préciser son besoin et/ou son intérêt pour le programme de résidence croisée ou pour une résidence artistique en général. Il est précisé que cette résidence croisée est un programme de recherche sans obligation de finalisation de production. Dans la note d'intention, l'artiste peut mettre en évidence les recherches en cours, les attentes quant à la manière dont le programme élargira son corpus de travail existant et/ou améliorera son

développement professionnel, son besoin d'un atelier ou d'un temps de travail rémunéré, son lien ou son intérêt pour le territoire, ou toute autre raison justifiant son désir de postuler.

Les portfolios peuvent être rédigés en français, en espagnol ou en anglais. La note d'intention doit cependant être rédigée en français ou en anglais.

La date limite de candidature est le 24 novembre 2023, 23h59 heure française.
Les résultats seront communiqués mi-décembre 2023.

Les questions ou demandes de renseignements peuvent être envoyées à :
candidatures.barcelone@artistesenresidence.fr

Plus d'informations :
www.artistesenresidence.fr
Homesession